



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-040-2025-04

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2025-04-15-00016 - Acte de déclaration n° DOS - 2025/1893?? portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LABO XV » ??sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015)?? (4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2024-12-16-00011 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DEBAISIEUX sur les communes de Domont, Ecoeu, Moisselles et Saint Brice sous Foret. (3 pages)

Page 8

IDF-2024-12-16-00010 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA LES VERGERS D'HARDEVILLE sur les communes d'Arthies, Aincourt, Wy dit joli village et Mondetour en Vexin (60) (4 pages)

Page 12

IDF-2024-12-09-00021 - accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA YHCAM sur les communes d'Osny, Ableiges, Vigny et Genicourt (4 pages)

Page 17

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2025-04-15-00017 - Décision n° 2025-077 du 15 avril 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne (3 pages)

Page 22

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-12-09-00021

accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA YHCAM sur les communes d'Osny,
Ableiges, Vigny et Genicourt



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

SDREA Île-de-France

Cergy, le 09/12/2024

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER
Pôle économie agricole et alimentation
Tél. : 01 34 25 24 27
Mél. : elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr

Le préfet,

à

SCEA YHCAM
2 PLACE DE LA LIBERATION
95650 GENICOURT

Dossier n° 95-2024-26

DOCUMENT A CONSERVER

LAR n° : 2C 168 377 5367 5

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

ACCUSE RECEPTION d'un dossier complet

En date du 26/11/2024, vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe sur les communes de OSNY, ABLEIGES, VIGNY, GENICOURT actuellement mises en valeur par la SCEA YHCAM.

Cette demande d'autorisation porte sur l'installation de Madame BOUDACHE (née MACHY) Marie en tant qu'associée exploitante, co-gérante à titre secondaire dans la SCEA YHCAM aux côtés de son père Monsieur Lucien MACHY, associé exploitant, gérant.

Le dossier a été enregistré complet au 02/12/2024

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité d'un mois minimum par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-forets/Agriculture/Le-contrôle-des-structures/>

La date d'enregistrement du dossier complet constitue le départ du délai de **4 mois** dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande, soit au plus tard le **02/04/2025**.

Des candidatures concurrentes portant sur tout ou partie des biens sollicités sur votre demande peuvent être déposées. La Commission Départementale d'Orientations de l'Agriculture (CDOA) sera alors consultée pour émettre un avis et le délai de 4 mois pré-cité pourra alors être porté à 6 mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

.../...

1/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Dans ce cas, vous en serez avisé par courrier qui précisera également les concurrents. Aucune information sur le contenu de leur demande ne sera délivrée. En revanche, vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres lors de la tenue de la commission.

A défaut de notification d'une décision au-delà du délai de 4 mois (ou 6 mois en cas de prolongation) à compter de la date de dépôt du dossier enregistré complet, vous bénéficierez d'une autorisation tacite conformément à l'article R 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Dans le cas où vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter, le présent courrier valant accusé réception de votre demande sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et également affiché en mairie des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

J'attire votre attention sur le fait que le présent courrier ne vaut pas accord des propriétaires et ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire d'une décision d'autorisation d'exploiter, même implicite, doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens listés en annexes.

Par ailleurs, et pour votre parfaite information, si les biens, objets de l'opération, ne sont pas mis en valeur, la décision devient caduque à la fin de l'année culturale suivant la décision.

Vous pourrez consulter l'information de la publication en vous connectant au site internet à l'adresse suivante : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/>

En cas de décision défavorable concernant votre demande, vous en serez avisé par courrier. Aucun avis ne sera communiqué par téléphone ou par messagerie électronique.

La Cheffe du Service
de l'Environnement, de l'Agriculture
et des Territoires

Signé

Anne-Kristen LUCBERT

Si vous considérez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication :

- soit par un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise.

Direction départementale des Territoires
Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Liste des parcelles concernant la demande de la SCEA YHCAM :

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
Génicourt	AB	396	0 ha 04 a 42 ca
	AB	399	0 ha 06 a 70 ca
	ZE	33	8 ha 79 a 90 ca
	ZH	71	13 ha 16 a 77 ca
Osny	YC	182	6 ha 35 a 00 ca
Ableiges	ZC	32	3 ha 30 a 79 ca
	ZD	18	10 ha 75 a 76 ca
Vigny	ZB	27	1 ha 30 a 43 ca
		S/TOTAL	43 ha 79 a 77 ca
Génicourt	AB	394	0 ha 22 a 23 ca
	AB	397	0 ha 00 a 41 ca
Osny	YC	56	0 ha 78 a 90 ca
		S/TOTAL	1 ha 01 a 54 ca
Génicourt	AB	395	0 ha 00 a 44 ca
Génicourt	AB	398	0 ha 22 a 21 ca
		S/TOTAL	0 ha 22 a 65 ca
Génicourt	AB	393	0 ha 34 a 65 ca
		S/TOTAL	0 ha 34 a 65 ca
Génicourt	ZH	20	3 ha 34 a 50 ca
	ZH	28	0 ha 61 a 30 ca
Osny	YD	24	1 ha 46 a 00 ca
Osny	YD	32	4 ha 06 a 70 ca
Osny	YD	61	7 ha 20 a 36 ca
		S/TOTAL	16 ha 68 a 86 ca
Osny	YC	378	0 ha 23 a 42 ca
Osny	YC	55	0 ha 13 a 00 ca
Osny	YC	225	0 ha 78 a 44 ca
		S/TOTAL	1 ha 14 a 86 ca
Osny	YD	76	0 ha 43 a 00 ca
		S/TOTAL	0 ha 43 a 00 ca
Osny	YD	42	3 ha 39 a 90 ca
		S/TOTAL	3 ha 39 a 90 ca
Osny	YC	376	1 ha 78 a 82 ca
		S/TOTAL	1 ha 78 a 82 ca
Osny	YD	78	2 ha 37 a 56 ca
		S/TOTAL	2 ha 37 a 56 ca
Osny	YE	24	0 ha 76 a 70 ca
Osny	YH	71	1 ha 21 a 40 ca
	YH	113	2 ha 45 a 50 ca
		S/TOTAL	4 ha 43 a 60 ca
Osny	YC	51	1 ha 31 a 40 ca
		S/TOTAL	1 ha 31 a 40 ca
Osny	YD	64	7 ha 44 a 99 ca
		S/TOTAL	7 ha 44 a 99 ca

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Osny	YC	54	1 ha 12 a 70 ca
S/TOTAL			1 ha 12 a 70 ca
TOTAL PARCELLAIRE			85 ha 54 a 30 ca

Direction départementale des Territoires
Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-04-15-00017

Décision n° 2025-077 du 15 avril 2025 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de la
direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de l'Essonne